

Le chariot Mini / Maxi déchets



Principe : Dans le cadre d'animations mise en place dans les magasins, sur les marchés, dans un forum d'exposition..., cette action permet de comparer des produits au niveau du poids de leurs emballages et de leurs prix. Ses avantages sont d'être facilement visibles et d'attirer plus facilement les consommateurs afin d'engager des discussions sur la réduction des déchets.

L'action « Chariot Mini / Maxi » montre que le consommateur a la possibilité d'acheter des produits moins emballés et ainsi de faire un geste pour l'environnement mais aussi de faire des économies.

Les objectifs

- ▶ Disposer d'un outil permettant d'amener le consommateur à échanger sur sa consommation et son impact sur sa production de déchets.
- ▶ Sensibiliser le consommateur sur ses actes d'achat pour l'amener à une libre réflexion (libre choix d'acheter ou non, de choisir ses produits).
- ▶ Amener le consommateur à devenir « consom'acteur », acteur de sa consommation.

Durée de l'action

- ▶ 2 jours de travail pour la préparation --> rencontre avec les partenaires, organisation.
- ▶ Animation d'un stand --> 1 à 2 personnes pour la tenue du stand.

Matériel

- ▶ 1 table et deux paniers ou 2 chariots --> pour disposer et comparer les produits de la vie quotidienne.
- ▶ Affiches disposées sur chaque chariot afin de comparer les chariots mini et maxi déchets --> comparaison du poids des déchets d'emballage, comparaison des prix à l'achat des différents produits équivalents... Les affiches seront préalablement réalisées.
- ▶ Il est possible de négocier la mise à disposition des produits par le magasin (sauf produits frais). Si le magasin refuse, il est toujours possible d'acheter des produits pour constituer les chariots : 100 à 200 euros environs.



- ▶ Disposer de 20 à 30 produits de consommation de 2 types et de même marque (**essayer si possible de cacher les marques par un ruban adhésif**) :
 - préventif, générant moins de déchets d'emballages (recharges, concentrés, grands conditionnements, moins emballés, vrac, durable, ...);
 - non-préventif, générant beaucoup de déchets d'emballages (lingettes, dosettes, portions, pré-emballés,...)
- ▶ Pour le stand : brochures, affiches, guides, dépliants – disponibles sur le site <http://serd.ademe.fr/> après labellisation de votre action par l'ADEME.

Déroulement de l'opération

1. **Préparation de l'action en interne de la structure** (qui pilote l'action ? qui est volontaire ? ...).
2. **S'informer** sur les sites Internet de la SERD : <http://serd.ademe.fr/> / <http://www.ewwr.eu>
3. **N'oubliez pas d'inscrire votre action sur le site Internet <http://serd.ademe.fr/>** (s'inscrire). Votre action apparaîtra dans le programme de l'événement dès la labellisation de votre action par l'ADEME. **Téléchargez les outils SERD** dès la labellisation de votre action sur l'espace privé de la SERD.
4. **Solliciter et rencontrer le magasin :**
 - ▶ Ecrire aux magasins pour leur proposer l'action et demander un entretien.
 - ▶ Se déplacer pour les rencontrer s'ils ne répondent pas aux courriers.
 - ▶ Organiser une réunion préparatoire.
 - ▶ Lors de la réunion préparatoire : fixer les conditions d'accueil du magasin, la mise en place des « Chariots ».
 - ▶ Organiser le déroulement de l'action pendant la SERD du 16 au 24 novembre 2013.
5. **Communiquer sur l'animation (journal associatif, bulletin municipal, presse, affiches dans le magasin, etc.)**, envoyer un communiqué de presse à la presse locale et régionale, aux radios locales...
6. **Disposer le stand afin qu'il soit attractif :**
 - ▶ Installer le stand de préférence à l'entrée du magasin ou dans la galerie marchande (à valider en amont avec le magasin).
 - ▶ Bien identifier votre stand pour ne pas être confondu avec des opérations de collecte alimentaire ou de promotion de produits qui peuvent se dérouler en parallèle ; Utilisez l'affiche de promotion de la SERD.
 - ▶ Penser à utiliser 2 chariots : 1 mini déchets + 1 maxi déchets (en accord avec le magasin).
7. **L'action est déclinable de la même façon s'il s'agit de paniers.**
8. **Tenir le stand et aller à la rencontre des consommateurs avec un document d'information :**
 - ▶ Être présent le plus possible.
 - ▶ Au minimum, être présent les 2 samedi.
 - ▶ Si possible organiser des animations dans le magasin : visites de magasin, annonce radio...
9. **Faire le bilan de l'opération et envisager les actions futures à mener.**



Vous pouvez coupler cette opération avec une action « Achats futés = Moins de déchets » indiquant directement dans les rayons les produits les moins générateurs de déchets. (cf. Fiche « Achats-Futés »)

En savoir plus

- ▶ **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** <http://serd.ademe.fr/> / www.ewwr.eu
- ▶ **Site sur la prévention des déchets de France Nature Environnement :** <http://preventiondechets.fne.asso.fr>
- ▶ **Site d'outils et d'exemples sur la prévention des déchets :** <http://www.optigede.org/fiche/devenir-consom-acteur>



Mieux consommer



Moins jeter

Publics cibles : **Etablissements d'éducation**
Entreprises



Avec le soutien de la
Commission européenne